FONDATION
POUR LA SAUVEGARDE DES
ÉCOSYSTÈMES
DU TERRITOIRE DE LA HAUTE-YAMASKA

LE LAC BOIVIN : UN PLAN D'EAU AU CŒUR D'UNE COMMUNAUTÉ

PROPOSITIONS D'ACTIONS PRÉSENTÉES PAR LA FONDATION POUR LA SAUVEGARDE DES ÉCOSYSTÈMES DU TERRITOIRE DE LA HAUTE-YAMASKA

DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR L'AVENIR DU LAC BOIVIN

3 MAI 2014
GRANBY

FONDATION
POUR LA SAUVEGARDE DES
ÉCOSYSTÈMES
DU TERRITOIRE DE LA HAUTE-YAMASKA

Équipe de réalisation de la Fondation SÉTHY

Rédaction du mémoire	Alain Mochon Président
	François Leduc Directeur général
Révision	Francine L'Heureux Vice-présidente
	Luc Dextradeur Secrétaire-Trésorier
	Pierre Michaud Administrateur
	Jean-François Ostiguy Administrateur
	Lucie Lequin Administrateur
	Stéphane Mailloux Administrateur
	Bernard Valiquette Membre

Photos en couverture et dans le mémoire : Gracieuseté de Bernard Valiquette

UN PLAN D'EAU AU CŒUR D'UNE COMMUNAUTÉ

Vers un consensus en faveur de la protection de notre environnement

Il y a tout juste un peu moins d'un an, nous nous sommes réunis au Cégep de Granby pour la tenue des États généraux de l'eau du bassin versant de la Yamaska. Comme les autres participants, nous, de la Fondation SÉTHY, nous sommes engagés à tout mettre en œuvre pour avancer les trois grands chantiers qui ont été identifiés afin de mettre fin, une fois pour toute, à la renommée peu enviable de la rivière la plus polluée du Québec. On s'interroge aujourd'hui sur l'avenir du lac Boivin. D'emblée, nous affirmons que c'est aussi s'interroger sur l'avenir de la Yamaska Nord.

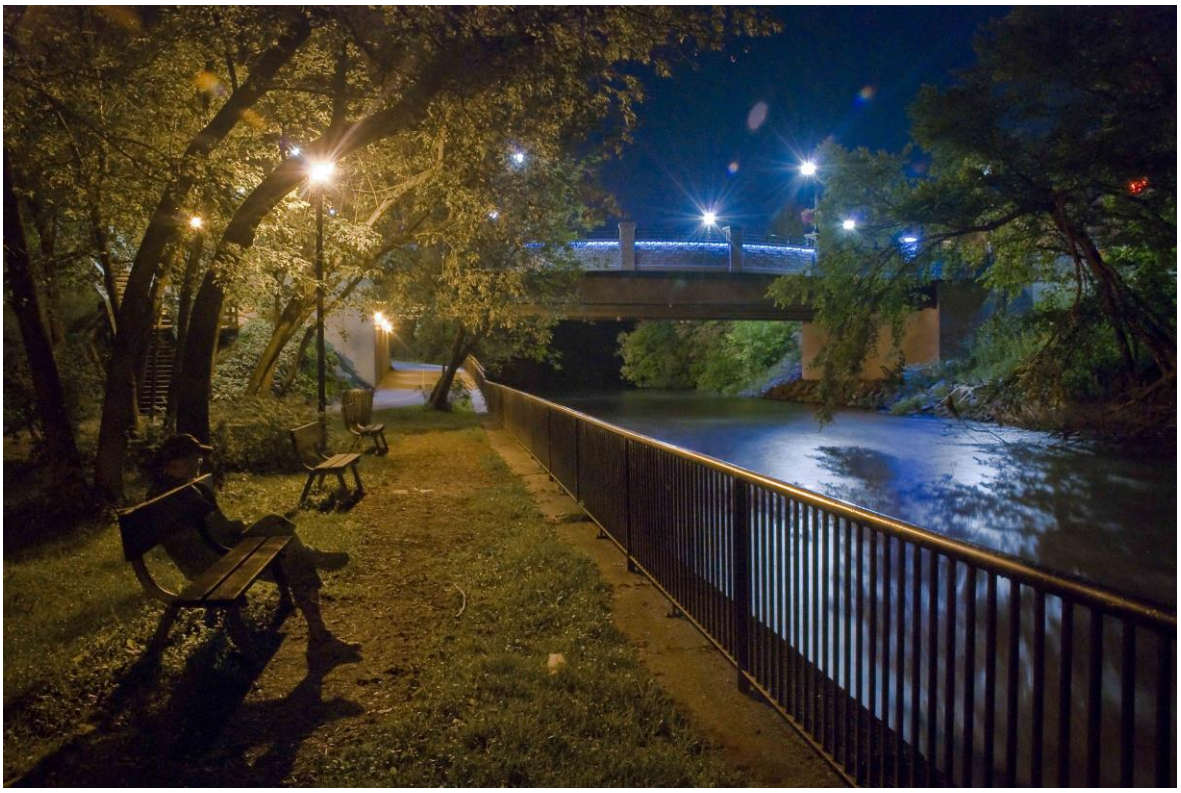

Notre réponse à cette question s'inscrit dans la continuité et l'approfondissement des actions que nous consacrons à protéger et à sauvegarder les milieux naturels de la Haute-Yamaska. Rappelons que le lac Boivin est tout juste en aval d'un de nos chantiers les plus importants, celui que nous appelons le Corridor Bleu et Vert de la Haute-Yamaska. Ce corridor est la première zone de travail pour nos travaux d'intendance privée. Cela signifie que la Fondation SÉTHY y consacre des efforts

soutenus pour impliquer les propriétaires privés dans la protection et la sauvegarde des milieux naturels. De façon concrète, nous contactons les propriétaires et nous établissons un dialogue avec eux sur l'importance de préserver un réseau de milieux naturels. Nous leur proposons une caractérisation biologique et écologique de leur propriété afin de localiser la présence d'espèces menacées ou à statut précaire, comme la tortue des bois, la salamandre pourpre ou encore la platenthère à gorge frangée. Nous avons ainsi, à ce jour, identifié pas moins de 44 espèces rares ou à statut précaire. Les propriétaires ayant consenti à participer à ce travail reçoivent un cahier personnalisé leur présentant une cartographie de leur propriété avec des recommandations visant la protection des richesses naturelles dont ils ont en quelque sorte la responsabilité. Notre but ultime est d'établir un partenariat par lequel ils s'engagent moralement à respecter les recommandations inscrites à leur cahier. Ainsi, depuis 2009, nous avons obtenu l'engagement de **23 propriétaires assurant la protection de 739 hectares et de 24 espèces.** Une démarche semblable, mis en œuvre sur le territoire de la Ville de Granby, a permis à **14 autres propriétaires de s'engager à préserver pas moins de 340 hectares de milieux naturels (incluant 250 hectares de milieux boisés).**

L'ensemble des données géomatiques, biologiques et écologiques que nous avons réuni sur le Corridor Bleu et Vert nous a permis aussi d'élaborer un plan de conservation spécifique à ce territoire. Nous avons complété ce diagnostic en effectuant une consultation auprès des groupes d'utilisateurs (villégiateurs, chasseurs et pêcheurs, cyclistes et marcheurs, etc.). Les informations recueillies montrent l'attachement à la grande variété de paysages et de modes d'utilisation du territoire. Tous se sont dit des plus sensibles à la cohabitation équilibrée des milieux naturels et champêtres avec le milieu urbain. Enfin, un dernier groupe, composé d'élus, de maires et de représentants de nos députés, a pris connaissance des recommandations et tous, de diverses façons, veulent supporter les travaux et les actions qui sont nécessaires pour assurer la pérennité de notre environnement. Ceux-ci ont d'ailleurs demandé à la Fondation SÉTHY d'étendre son action à l'ensemble de la MRC de La Haute-Yamaska en collaboration avec les groupes locaux voués à la protection de l'environnement. Il ressort également de cet exercice que tous souhaitent voir la réglementation environnementale renforcée et appliquée, et que des efforts continus soient consacrés à l'éducation environnementale, à la sensibilisation des citoyens envers l'environnement et à la protection des milieux naturels.

Dans ce mémoire, nous voulons mettre l'accent sur la notion d'équilibre entre la conservation et le développement. En effet, nous savons tous que la bonne santé économique d'une société repose

sur la capacité de développer diverses activités et que cela exerce des pressions sur l'environnement et en particulier sur les milieux naturels. Cependant, en lien avec le sujet en rubrique, il importe de se rappeler que nous devons tout mettre en œuvre afin de préserver le capital « eau » du lac Boivin, de la rivière Yamaska Nord et des eaux souterraines de son bassin versant. Les milieux humides comme les tourbières et les marécages jouent un rôle essentiel en absorbant les eaux de pluie en plus de filtrer les eaux de ruissellement. Nous ne pouvons plus en réduire le nombre ou la superficie. Pour les tourbières de la Haute-Yamaska, la protection à perpétuité est une solution incontournable. Pour ce qui est des autres milieux humides, il convient de compléter les efforts de caractérisation en cours. Tout développement empiétant sur un milieu naturel ne devrait être permis que sur des zones de moindre qualité de conservation et aux conditions absolues que des surfaces équivalents ou supérieures en qualité écologique soient protéger à perpétuité. On doit s'assurer également de ne pas isoler ces zones protégées en des petits ensembles éparses, mais plutôt de maintenir leur connexité par des corridors qui seront favorables à la biodiversité.

L'avenir même du lac Boivin sera celui que nous ferons des milieux naturels qui l'entoure. La qualité des eaux du lac dépend de la qualité des milieux naturels et *vice et versa*…

D'une vocation utilitaire à patrimoniale

La Ville de Granby s'est développée historiquement en lien avec la capacité hydraulique de la rivière Yamaska Nord. Des barrages successifs ont contribué à la naissance et l'essor de notre communauté. En 1945, afin de créer une réserve d'eau potable pour la Ville, le rehaussement d'un barrage sur cette rivière vient créer le « lac » que nous connaissons aujourd'hui. Les terrains inondés sans nettoyage préalable prirent graduellement un aspect marécageux. Son utilisation comme réserve d'eau potable s'est avérée problématique, si bien que l'aménagement en 1967 d'un autre réservoir – le réservoir Lemieux – devenait nécessaire. Il faudra par la suite en 1977 construire un autre barrage sur la rivière et créer une grande réserve d'eau – le réservoir Choinière – pour régulariser le débit de la Yamaska Nord et sécuriser définitivement l'approvisionnement en eau de la Ville de Granby.

La raison d'être du lac Boivin a donc progressivement évolué. Ce lac présente aujourd'hui un grand attrait paysager indéniable aux abords de la Ville parce qu'il constitue, entre autres, une des rares nappes d'eau présentent à l'échelle régionale et qu'il offre de ce fait un milieu de vie essentiel à la survie d'une faune et d'une flore riche et précaire à la fois.

Une évolution préoccupante

Depuis quelques années, le lac Boivin connaît un envahissement progressif par des algues filamenteuses et par une dense végétation d'herbiers aquatiques qui deviennent manifestes en plein cœur de la saison estivale. Des inflorescences d'algues bleu-vert s'ajoutent de façon épisodique à cette dynamique écologique symptomatique d'un état de vieillissement prématuré. Bien que le lac Boivin soit peu profond et davantage apparenté à un étang plutôt qu'à un « lac », cette évolution, qui serait « normale » sur une longue période de temps, se trouve exacerbée par un problème d'enrichissement excessif issu des apports par les activités humaines à sa périphérie et au sein du bassin versant. La conversion des milieux naturels vers des usages agricoles ou urbains et les changements de drainage, l'érosion des sols, etc., sont autant de causes concomitantes à cet état de fait.

À cet égard, la qualité apparente des eaux du lac Boivin se révèle être un bon indicateur de notre efficacité à occuper et à utiliser le territoire de façon durable. Force est de constater que des améliorations s'imposent. Et cette situation n'est pas une fatalité irréversible. Il faut équitablement tout mettre en œuvre aujourd'hui afin de laisser demain à ceux qui nous suivront un plan d'eau sain qui supporte un écosystème fonctionnel.

Des prises de positions

En septembre 2009, la Fondation SÉTHY signalait à la Ville son inquiétude par rapport aux impacts du développement domiciliaire « La Cité du Lac » qui s'effectuait à proximité de milieux humides périphériques au lac Boivin, prétextant que les aménagements modifieraient le drainage vers cette zone riveraine tampon qui était le lieu confirmé de la nidification du Petit Blongios et de la Tortue serpentine, deux espèces animales à statut précaire. Puis, en avril 2010, elle portait à nouveau à l'attention de la Ville sa préoccupation par rapport aux impacts du développement domiciliaire « Les Jardins Quévillon » qui s'amorçait aux abords du dernier ruisseau relativement intègre alimentant le lac Boivin. Enfin, plus récemment en juin 2013, la Fondation prenait position à l'encontre du projet des tours de 8 étages de la rue de la Lobélie aux abords du lac, arguant que les

aménagements compromettaient la qualité paysagère du lac de façon irrémédiable[1]. Sans vouloir être constamment en opposition aux initiatives de développement immobilier, la Fondation s'inquiète de l'ampleur de leur étalement à la périphérie du lac. **Une partie de la solution pour la récupération du plan d'eau passe obligatoirement par la préservation des zones naturelles résiduelles à ses abords. Sans ces zones tampons, le lac se trouve amputé d'une partie de ses éléments épurateurs.**

Un patrimoine accessible

Depuis plus de deux décennies la Ville de Granby a fait preuve de vision en établissant un réseau de pistes cyclables et de circuits de randonnée pour donner accès à ce patrimoine collectif. Cette heureuse initiative s'est appuyée sur l'environnement naturel et l'apport paysager du lac Boivin et

[1] Fondation SÉTHY. 2013. *Préservons le patrimoine paysager du lac Boivin, une richesse collective*. La Voix de l'Est, samedi, 29 juin 2013, p. 10.

des méandres de la rivière Yamaska Nord. Elle rend compte aujourd'hui de retombées économique indéniables qui profitent à la communauté.

Il nous faut donc faire une profonde réflexion sur les interventions qui ont eu cours tout autour du lac Boivin et élaborer un plan de récupération et d'aménagement durable de ce plan d'eau. **Entre temps, il faut dès maintenant appliquer le principe de précaution et éviter les changements d'affectations du sol en périphérie du lac jusqu'à ce qu'un plan d'action soit clairement établi pour en améliorer la situation.**

La préservation d'une zone tampon et le maintien des pourtours paysagers du lac Boivin s'inscrivent dans le cadre d'un développement durable qui vise à utiliser le territoire sans compromettre la possibilité pour les générations à venir d'en profiter.

Travaillant à la préservation des milieux naturels du territoire de la Haute-Yamaska, la Fondation SÉTHY tient aujourd'hui à vous soumettre ses pistes de solutions pour améliorer l'intégrité naturelle du lac Boivin et de la rivière Yamaska Nord. Le présent mémoire fait état de cette réflexion qui s'articule sur les objectifs prioritaires suivants : la protection de l'environnement, le principe de précaution, la prévention, la préservation de la biodiversité, le respect de la capacité de support du système rivière Yamaska Nord – lac Boivin.

Promouvoir l'environnement naturel du lac

La nature « marécageuse » du lac Boivin alimente une perception négative chez une partie de nos concitoyens qui le considère peu attrayant et donc sans intérêt. La Ville doit poursuivre ses efforts de promotion et d'éducation à l'effet que le plan d'eau et la rivière qui le nourrit offrent un espace public et un paysage remarquable à l'échelle régional, de même qu'un écosystème essentiel au maintien d'une kyrielle d'espèces animales et végétales. Faire connaître un patrimoine naturel pour en permettre son appréciation.

Réduire l'impact des eaux usées municipales

La Ville doit tout mettre en œuvre pour réduire l'impact des eaux usées municipales sur l'environnement de la rivière Yamaska Nord, assurant une meilleure protection de la santé publique. Elle doit mesurer et éventuellement contrer les surverses provenant de son réseau d'égout qui contribue aux rejets sans traitement des eaux sanitaires et pluviales directement dans la rivière et possiblement dans le lac Boivin (via les décharges d'égouts pluviaux).

Après bientôt 30 ans d'existence, il devient urgent de mobiliser des ressources afin de moderniser la station d'épuration et ainsi de réduire les pressions sur le milieu aquatique récepteur, notamment par la réduction des rejets phosphores et autres contaminants et des épisodes de débordement évoqués précédemment. Actuellement, dans le meilleur des cas, notre station d'épuration ne dispose que d'un traitement secondaire qui permet de « dépolluer » les eaux usées à 90 %, alors que l'ajout d'un traitement tertiaire améliorerait cet assainissement à 99 %. Bien sûr, ces interventions n'auront pas d'impact immédiat sur la qualité du lac Boivin situé en amont. Cependant, il faut faire preuve de leadership et être exemplaire à préserver le capital « eau », puisqu'il nous faudra aussi solliciter à cet effort l'implication des autres communautés sises dans le bassin versant de notre lac.

Ailleurs, pour les résidences isolées sans système d'égout, la Ville doit rester vigilante, collaborer avec la MRC à la poursuite des inspections des fosses septiques et exiger, le cas échéant, la mise à niveau des installations déficientes.

En partenariat avec le ministère de l'Environnement, la Ville devra mettre sur pied un programme permanent de suivi de la qualité physico-chimique des eaux de la rivière Yamaska Nord avec minimalement un point d'échantillonnage en amont de la prise d'eau brute de l'usine de filtration et un autre en aval de l'effluent de la station d'épuration. Ainsi, sera-t-elle redevable de rendre public les informations et de travailler à maintenir la qualité des eaux de surface qui traversent son territoire. La Ville doit informer ses citoyens-contribuables à la problématique de la gestion de l'eau pour qu'ils puissent adhérer à cet effort collectif incontournable qu'implique un véritable « développement durable ». Dans l'intervalle de l'atteinte d'un objectif **« zéro surverse »**, tous les événements doivent être rapportés publiquement à la population (nombre, durée, volumes, etc.).

Préserver des espaces naturels

À moyen et long terme, les efforts d'assainissement et de restauration du lac Boivin, de la rivière Yamaska Nord et de ses affluents, ne seront signifiants que si les cours d'eau bénéficient de bandes végétales riveraines filtrantes, de zones humides tampons et de milieux naturels intègres. Il faut pouvoir moduler la largeur de la bande végétale riveraine en fonction de l'importance du cours d'eau, des caractéristiques hydrodynamiques qu'imposent les particularités topographiques et les types de culture, en particulier les champs mis à nu des cultures à grandes interlignes très impactant sur la qualité des eaux de surface.

Qu'est-ce que la Ville peut faire de plus ou de mieux en ce domaine? Nous lui laissons ici le bénéficie d'identifier elle-même ses orientations prioritaires en cette matière.

Pour passer à l'action

Nous, de la Fondation SÉTHY, ne pouvons prétendre avoir LA solution à la récupération du lac Boivin. Cependant, nous croyons fermement que pour arriver à cet objectif, la Ville devra mener de front un ensemble concerté d'actions et en mesurer les effets (avant, pendant et après) en effectuant, entre autres, des prélèvements dans le cadre d'un programme de monitoring structuré et constant sur le long terme.

Dans l'immédiate et pour la suite des choses, nous recommandons que la Ville de Granby mandate une firme spécialisée qui pourra réaliser une recension des expériences en matière de restauration d'environnements aquatiques et lui proposer un plan d'action stratégique en lien avec le cadre réglementaire qui s'applique au Québec. Le lac Boivin n'est pas un cas unique, des initiatives en cette matière ont été menées ailleurs[2].

L'application de mesures curatives n'est pas une fin en soi. En parallèle, et de façon préventive, la Ville devra examiner et réévaluer ses approches, ses priorités de déploiement des activités humaines et d'aménagements dans le bassin versant du lac Boivin. Ce faisant, il lui faudra aussi solliciter l'implication des municipalités en amont pour maintenir son lac « en santé ».

[2] Lake Defenders – Lake George : A public Television Documentary (www.lakegeorgeassociation.org)